



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 24 : effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des services Antilles, Ecole des Arts, Pôle Nature de Vitrezay, Maison de la Forêt, Médiathèque, Maison de la Vigne et des saveurs, Parc des Labyrinthes Mysterra et du Centre des Congrès).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un avenant au contrat de travail avec :

- Madame BERTIN Marie-Agnès,
- Madame DEMETER Perle,
- Madame ROMAT Émilie,
- Monsieur JEGAT Nicolas,

en vue de la modification de la durée du temps de travail.

Fait à Jonzac,
Le 02 JUIN 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex

Pour le Président empêché,
le Vice-Président,
M. Jean-Michel RAPITEAU